



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors de la séance régulière du 7 octobre 2026, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est étudiera les demandes de dérogation mineure des immeubles suivants :

▪ **Propriété située au 1355, route 141 et désignée comme étant le lot 6 509 919 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Stanstead-Est.** Cette dérogation mineure permettrait au requérant de régulariser l'emplacement du garage isolé et la remise:

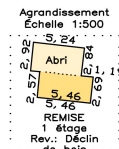
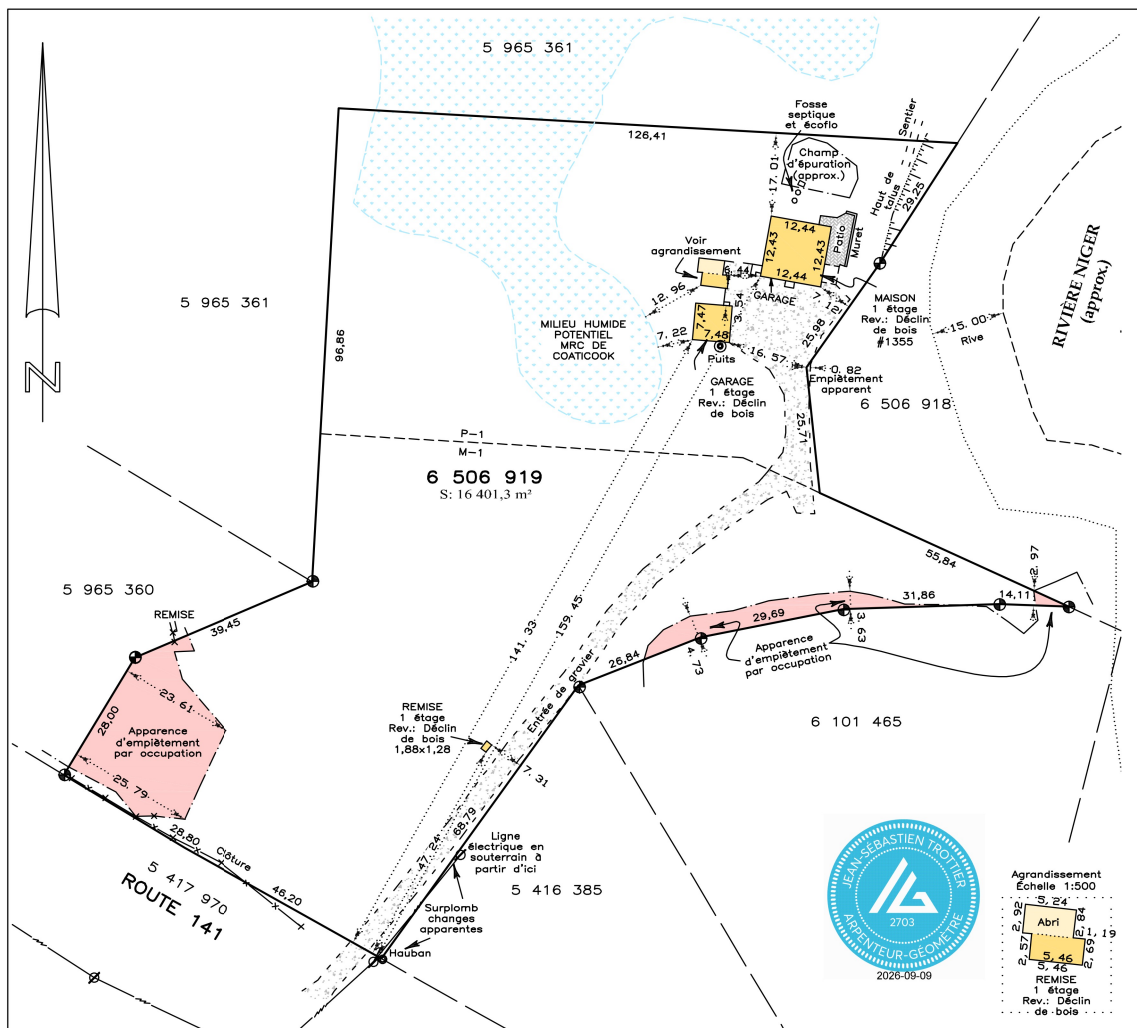
- Permettre l'implantation d'une partie du garage déjà existant, et d'une remise – servant comme entrée électrique- dans la cour avant résiduelle, entre la maison et l'emprise de chemin.

Contrairement aux dispositions de l'article 6.2.2, qui interdit l'implantation d'un bâtiment accessoire entre le bâtiment principal et l'emprise de rue (zonage 2016-04, article 6.2.2, chapitre : 06)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande de dérogation en transmettant ses commentaires à direction@stansteadest.ca d'ici le 05 octobre 2026, à 19h30.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 22e jour du mois de septembre 2026.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier



● REPÈRE EXISTANT
○ TUYAU DE FER EXISTANT

N.B. Ce plan et le rapport qui l'accompagne sont parties intégrantes du présent certificat de localisation.
N.B. Ce certificat de localisation a été préparé pour le bénéfice exclusif du client et/ou pour des fins hypothécaires ou de vente et il ne peut être utilisé ou invoqué pour des fins autres sans une autorisation écrite de son auteur.
N.B. Les mesures ont été prises sur le parement extérieur du mur. Les marges de recul sont calculées perpendiculairement aux limites de la propriété à partir du revêtement extérieur des bâtiments.
N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (m). The measures indicated on this document are in meters. Zone : M-1 et P-1

OBJET		CERTIFICAT DE LOCALISATION		PURPOSE	
LOT(S)		6 506 919		LOT(S)	
CADASTRE		QUÉBEC		CADASTRE	
MUNICIPALITÉ		STANSTEAD-EST		MUNICIPALITY	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE		STANSTEAD		REGISTRATION DIVISION	
CLIENT(S)-REQUÉRANT(S)	MARY-LOU SIDELEAU	OWNER:	ÉCHELLE: 1:1000	SCALE:	DOSSIER: D7583 164
SIGNÉ À MAGOG, LE	18 AOÛT 2026	SIGNED AT MAGOG, ON	MINUTE: 5007	LEVÉ TERRAIN EFFECTUÉ LE:	4 ET 12 AOÛT 2026
Copie conforme,		PRÉPARÉ PAR: Signé numériquement			
le _____		Jean-Sébastien Trottier			
a.-g. _____		ARPENTEUR-GÉOMÈTRE LAND SURVEYOR			



Membres de l'Ordre des
Arpenteurs-Géomètres
du Québec

JEAN-SÉBASTIEN TROTTIER
MARYSE PHANEUF

AU: 61 SAINT-PATRICE OUEST, MAGOG, QUÉBEC, J1X 1V8
TÉL.: (819) 843-6299